



Enseignant exerçant au sein du Centre Educatif Renforcé de Bandrele (CER)

CONTEXTE D'EXERCICE

Environnement/Spécificité/Contraintes

Dans le cadre du partenariat rappelé par la circulaire conjointe entre la PJJ et l'éducation nationale numéro 2015-121 du 3 juillet 2015, un poste d'enseignant est mis à disposition au sein du CER. L'établissement accueille des mineurs de 13 à 18 ans, placés par décision judiciaire pénale dans le cadre d'une alternative à l'incarcération, majoritairement en rupture avec l'institution scolaire depuis plusieurs mois, voire plusieurs années.

Accueillir, éduquer, remobiliser et orienter pour permettre une insertion sociale durable et lutter ainsi contre la récidive.

Le CER propose une action éducative dans le cadre d'une sanction pénale. Il assure une prise en charge intensive et contenante par le biais d'une présence éducative permanente.

DESRIPTIF DU POSTE

Missions

L'enseignant mis à la disposition du CER est amené à conduire des actions directes auprès des jeunes :

- Il élabore et conduit des évaluations de compétences pour les mineurs accueillis et contribue à l'élaboration de rapports sur l'évolution du mineur accueilli.
- Il assure une part importante des temps d'enseignement aux jeunes qui ne bénéficient pas d'une inclusion scolaire, notamment en effectuant un travail de remédiation aux difficultés d'acquisition.
- Il promeut l'inclusion scolaire et l'insertion sociale et professionnelle.
- Il accompagne le mineur dans la construction et la réalisation de son projet scolaire et professionnel en lien avec l'équipe pluri professionnelle, la famille et les différents partenaires de la scolarité et de la formation.
- Il inscrit les temps d'enseignement en complémentarité des autres interventions (activités sportives, culturelles, de citoyenneté, de santé et de prévention).
- Il participe aux réunions institutionnelles et d'étude de situations.
- Il contribue à l'élaboration des rapports d'évolution des mineurs accueillis adressés aux magistrats.
- Il participe aux réunions interdisciplinaires et aux instances partenariales et institutionnelles afin de favoriser l'insertion des jeunes.

PROFIL SOUHAITE

Diplômes et/ou certifications souhaitées

- Enseignant titulaire d'un CAPPEI « parcours Enseigner en milieu pénitentiaire ou en CEF » souhaité

Compétences attendues

- Une connaissance des publics adolescents en difficulté et la volonté de s'engager auprès d'eux.
- La capacité de concevoir des réponses pertinentes à la diversité des situations de rupture, de mener des actions pédagogiques différenciées et d'élaborer des parcours de remédiation individualisés.
- La capacité de s'inscrire dans un travail d'équipe.
- La connaissance des mécanismes et des ressources de l'orientation et de l'insertion (CIO, mission locale, etc.) et des institutions de droit commun en formation.
- La capacité de représenter institutionnellement l'éducation nationale auprès de partenaires, de rendre compte, régulièrement, auprès de sa hiérarchie, du travail effectué afin de préserver un partenariat de qualité.
- Une bonne connaissance des institutions et du fonctionnement de l'éducation nationale.
- La capacité à s'adapter à une culture professionnelle différente

Expériences professionnelles souhaitées

Expérience auprès de mineurs en difficulté et difficiles.
Expérience dans la formation.

CANDIDATURE

Poste pourvu hors barème

Poste soumis à entretien :

- lettre de motivation et CV à adresser par voie hiérarchique au DAASEN en copie au responsable du CER ;
- entretien conduit conjointement par l'inspecteur de l'éducation nationale en charge de l'ASH et le directeur ou chef de service du CER ou un conseiller pédagogique.

REMARQUES

Obligations réglementaires de service (ORS) :

- 21 heures de face à face pédagogique pour les enseignants du 1^{er} degré
- 18 heures de face à face pédagogique pour les enseignants du 2nd degré
- 3 heures de coordination et de synthèse
- Service réalisé sur 36 semaines mais selon un calendrier annuel à valider conjointement par l'autorité fonctionnelle et l'autorité hiérarchique.

Fonctions difficilement compatibles avec un service à temps partiel.